

COMMUNIQUE DE PRESSE

Révision de la norme NFC 15-100 : Legrand aux côtés des installateurs et des particuliers

A partir du 27 novembre 2015, la norme NFC 15-100, qui fixe les règles d'installations électriques dans les constructions neuves ou les rénovations avec permis de construire, va évoluer. Afin de négocier ce tournant important dans les meilleures conditions, les professionnels et les particuliers pourront compter sur l'accompagnement de Legrand, via la mise à disposition d'outils spécifiques.

La norme NF C 15-100 évolue...

Pourquoi faire évoluer la norme ?

En révisant la norme NF C 15-100, le premier objectif est de s'adapter aux réalités du logement d'aujourd'hui grâce à une modernisation de la réglementation. La démarche permet aussi de réduire les contraintes et les coûts dans une optique de relance du marché national de la construction. Les changements opérés vont enfin concourir à simplifier l'utilisation de la norme pour les professionnels avec des prescriptions plus faciles à comprendre et à appliquer.

Quelles évolutions ?

L'évolution de la norme va entraîner la création de 2 nouveaux titres :

- Le Titre 10 regroupant les points relatifs aux installations électriques basse tension dans les locaux d'habitation
- Le Titre 11 concernant les installations de communication dans les locaux d'habitation

Obligatoires à partir du 27 novembre 2015, ces changements sont intégrés dans l'amendement 5 de la norme NF C 15-100.

Dans les faits, la révision de la norme va par exemple entraîner une baisse du nombre de prises obligatoires dans le salon, une augmentation du nombre de prises par circuit ou encore un changement de mode de calcul de la protection différentielle.

Legrand aux côtés des professionnels et des particuliers

Transmettre une information précise et adaptée aux professionnels

Afin de guider au mieux les installateurs dans le cadre de l'évolution de la norme, Legrand propose trois outils « sur mesure » qui répondent aux besoins spécifiques de chaque personne.

Une infographie, mettant en exergue de façon pédagogique et visuelle les points clés de l'évolution de la norme, est ainsi proposée aux installateurs.

Il est aussi possible d'avoir accès à **une vidéo explicative** reprenant, en animation, les éléments de l'infographie.

Un guide, récapitulant les points de révision de la norme, est mis à disposition.

Ces trois dispositifs seront accessibles, à compter du 27 novembre 2015 sur le site www.legrand.fr. Parallèlement, des campagnes d'e-mailing ainsi que des relais d'informations sur des sites partenaires ou des réseaux professionnels permettront un déploiement optimal de l'information.

Elargir la démarche au grand public

Les particuliers ne sont pas oubliés puisqu'une nouvelle version du **guide de l'électricité** Legrand, distillant conseils et astuces, sera proposée à partir de fin novembre dans les grandes surfaces de bricolage.

Les dispositifs magasins seront également mis à jour avec l'amendement 5.

Des solutions diversifiées et adaptées

L'offre de produits Legrand, adaptée à la nouvelle norme, continue de répondre aux besoins des utilisateurs et des installateurs.

Parmi les solutions proposées, le tableau électrique à raccordement rapide facilite le travail des professionnels grâce à une répartition automatique par peigne.

Les prises électriques Celiane Surface, installées à fleur de mur, disposent d'un socle rétractable. Cette innovation Legrand permet à l'appareillage de rester propre en évitant l'accumulation de poussières.

La GTL Drivia, conçue pour faciliter la mise en œuvre et le branchement des éléments et désormais proposée en demi hauteur afin de répondre à la possibilité offerte par l'amendement 5 de ne pas avoir de GTL du sol au plafond

Enfin les logiciels Illipro et XL Pro3 sont mis à jour pour intégrer les évolutions liés à ce nouvel amendement.

Contact Presse :

Publicis Dialog RP

Charlotte Mariné

charlotte.marine@dialog.publicis.fr

A propos de Legrand :

Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Son offre complète, adaptée aux marchés tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. L'innovation, le lancement régulier de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et les acquisitions sont les principaux vecteurs de croissance du groupe. Legrand a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 4,5 milliards d'euros. La société est cotée sur NYSE Euronext et intégrée notamment aux indices CAC 40, FTSE4Good, MSCI World, Corporate Oekom Rating et DJSI (code ISIN FR0010307819). www.legrand.fr